

DE GAULLE ET CHABAN-DELMAS HONORÉS

Les commémorations en l'honneur de la libération de Paris, il y a soixante ans, se sont poursuivies et achevées hier. Le début de la journée a été marqué par un hommage rendu au général de Gaulle par le président de la République, Jacques Chirac. Lors d'une brève cérémonie, il a déposé une gerbe au pied de sa statue, sur les Champs-Élysées (photo J. Dabaghian/Reuter).

Un peu plus tard dans la matinée, le chef de l'État a assisté à une cérémonie interreligieuse sur le parvis de Notre-Dame. Les représentants des religions juive, musulmane et réformée, auxquelles appartenaient les combattants de la deuxième division blindée, étaient présents, conviés par Mgr Lustiger, cardinal ar-

chevêque de Paris. Puis, toujours en présence de Jacques Chirac, une messe solennelle a été célébrée afin de rendre hommage à ces soldats morts pour la France.

C'est dans le VII^e arrondissement de Paris que s'est ensuite rendu Jacques Chirac pour inaugurer l'esplanade Jacques-Chaban-Delmas. Général de la Résistance, il joua un rôle de premier plan dans les combats pour la libération de Paris. Enfin, avant que la journée commémorative ne s'achève par la projection du film *Paris brûle-t-il ?* sur le parvis de l'Hôtel de ville, une cérémonie de ravivage de la Flamme du Soldat inconnu, en souvenir de la descente des Champs-Élysées par le général de Gaulle, s'est déroulée à 18 h 30, en présence du maire de Paris, du Comité d'honneur ainsi que de l'exécutif municipal. C. J.

LE FIGARO Vendredi 27/08/04 page 7

RELIGION La Fraternité Saint-Pie X menace d'exclure trois prêtres

Les catholiques lefebvristes se déchirent

Élie Maréchal

Le torchon brûle au sein de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X et ce n'est pas pour ses disputes avec Rome avec qui elle est en rupture depuis le sacre de quatre évêques par feu Mgr Marcel Lefebvre en juin 1988. Aujourd'hui, les deux protagonistes de l'affaire sont Mgr Bernard Fellay, supérieur général de la Fraternité, et l'abbé Philippe Laguérie, prieur à Bordeaux où il a déjà un différend avec les autorités administratives au sujet de l'église Saint-Éloi.

Début juillet, l'abbé Laguérie envoie à trente-cinq confrères une « étude descriptive » alarmante sur la situation du séminaire d'Écône, l'un des six de la Fraternité. En ce lieu phare de la dissidence lefebvriste, il régnerait un « régime de terreur » sous la conduite de l'abbé Benoît de Jorna ; des séminaristes – deux cents à la prochaine rentrée – seraient renvoyés pour ne pas être assez bien formatés ni

soumis ; de ce fait, le nombre d'ordinations serait en chute libre. Péril en la demeure !

Les supérieurs contestent et les chiffres et cette remontrance qui leur paraît un coup fourré, fomenté par plusieurs membres de la Fraternité. Mi-juillet, un fax convoque l'abbé Laguérie chez Mgr Fellay pour le surlendemain. Délai trop court, rétorque l'abbé. Refus d'obtempérer, estime l'évêque qui décide alors de muter le récalcitrant au Mexique, *illico presto*. « Sanction injuste ! », proteste l'abbé qui commence à éplucher le droit canon et fait appel. « Je respecte le droit », affirme le supérieur général qui, dimanche dernier, délègue à Bordeaux l'abbé Régis de Cacqueray, supérieur du district de France.

Celui-ci, avant l'homélie dominicale, lit un communiqué de Mgr Fellay, confirmant la mutation de l'abbé Laguérie. Choquée de cette mesure, une partie de l'assemblée quitte alors l'église. Un tract est distribué, en fin de messe, à la porte de Saint-Éloi : « Mgr Fellay, supérieur gé-

néral, sanctionne ce prêtre d'expérience (NDLR : l'abbé Laguérie) qui mène avec panache le combat pour la Tradition depuis vingt-cinq ans. » Les défenseurs de l'abbé veulent le garder et considérer son appel comme suspensif.

La rumeur s'empare de la querelle, annonce l'exclusion de l'abbé Philippe Laguérie, de son adjoint bordelais, l'abbé Christophe Héry, et de l'abbé parisien Guillaume de Tanoüarn, tous trois considérés comme complices de la « subversion ».

Regrettant le propos « grave-ment diffamatoire » de l'abbé Laguérie au sujet d'Écône et l'étalage de cette « pitreuse histoire pauvrement humaine », Mgr Bernard Fellay dément l'exclusion des trois « mutins ». « Ils ne sont pas exclus, affirme-t-il, mais ils en prennent le chemin. S'ils s'obstinent dans la rébellion, la sanction légitime va tomber, et vite. Ils troublent l'ordre. J'appliquerai donc le droit et je n'ai pas l'esprit de dictature. S'ils reviennent dans la voie de la vérité, alors à tout péché mi-

séricorde, mais il faudra réparation. »

« C'est peut-être un dessein de la hiérarchie de faire tomber quelques têtes », se plaint l'abbé Héry qui se dit « solidaire de la démarche de l'abbé Laguérie sur un problème important pour l'avenir de la Fraternité ». Celle-ci compte actuellement quelque 450 prêtres dans 31 pays, dont 150 en France.

L'abbé de Tanoüarn se défend : « C'est de la folie : on me reproche d'avoir eu des menées subversives à Écône, alors que je n'y ai pas mis les pieds depuis des années ! Que le droit de l'Église soit respecté et que l'appel de l'abbé Laguérie soit considéré ! »

Dans cette partie de bras de fer, maintenant en plein jour, chacun prétend tomber des nues. L'abbé Laguérie se tait. Les fidèles risquent d'y perdre leur latin et leur confiance. Récemment, des dissensions ont aussi affecté la Fraternité Saint-Pierre, restée dans le giron romain. Ceux qui se disent de « la Tradition » sont en crise.